

Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Comme après chaque élection municipale, les membres de la commission sont renouvelés. Il s'agit pour aujourd'hui de présenter une liste de 24 noms de personnes qui paient des taxes sur la commune. Le service des impôts retiendra 12 noms, 6 titulaires 6 suppléants. Les membres du conseil s'attachent à inscrire des citoyens de différents hameaux et de différents âges.

Borne incendie, route de la Baudonnière

Les services de la société SAUR nous ont informé que la borne incendie était HS et ont proposé un devis de remplacement (fourniture et pose) de 2 930, 44 € TTC. Le conseil donne son accord.

Convention SAUR-COMMUNE pour le contrôle de tous les appareils de lutte contre l'incendie

Dans le cadre du schéma communale de défense extérieure contre l'incendie, il est obligatoire de faire contrôler toutes les bornes incendie une fois par an. La société SAUR propose une convention pour le contrôle et la vérification au prix de 45 € HT par borne. Le conseil autorise le Maire à signer cette convention.

Vente de la maison du 9, rue principale

Un accord est trouvé entre la commune et Mme Sabrina DUBOURG au prix de 80 000€. Les diagnostics obligatoires sont en cours. Une servitude de passage sera établie pour autoriser le passage sur la cour de Mr CLEMENT afin d'accéder au terrain derrière la maison. Le géomètre viendra délimiter la parcelle car actuellement une partie de celle-ci est sur le terrain du festival. Tous les frais sont pris en charge par la commune.

Points sur les travaux

- _ Au niveau du bourg, les fenêtres sont en cours de pose. Les travaux continuent jusqu'à l'arrêt des entreprises pour les vacances.
- _ Les travaux sur la voirie communale par la société EUROVIA sont en cours de finition et la société LTP LOISEL de Brécey va intervenir prochainement sur la route de la baudonnière pour refaire le pont.
- _ Après visite du service département d'incendie, une retenue d'eau par bêche d'une contenance de 240 m³ sera installée sur le terrain communal face à la SARL LCMA. Il nous est proposé également de faire une voie de dégagement pour faciliter la circulation au niveau de l'entreprise. Mr le Maire est chargé de faire évaluer le coût.

Demandes de particuliers

- _ Suite à l'achat d'une parcelle route du mont robert par Mr Florent LEVILLAIN, ce dernier demande la mise en forme et la pose de cailloux sur le chemin d'exploitation N°20 dénommé « des bois de la madelinère» permettant d'accéder à celle-ci. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant le nombre de kilomètres de chemins sur la commune, le coût annuel des travaux de voirie (50 000 € HT par an) ne donne pas une suite favorable à sa demande.
- _ Mr Stéphane JANOU demande le déplacement du chemin d'exploitation N°33 qui passe juste devant sa maison. Le conseil municipal émet un avis favorable à sa demande et souhaite connaître précisément le tracé du nouvel accès d'une part et précise que tous les frais inhérent à ce déplacement ne seront pas pris en charge par la collectivité d'autre part.

Divers

- _ Le conseil attribue une subvention de 113,85 € (0.23 € par habitant) au fonds d'aide aux jeunes en difficulté géré par la ligue de l'enseignement.
- _ Mr Romain LHERMELIN est délégué au comité national d'actions sociales.

- _ Mr le Maire fait lecture de la lettre de démission du Président du comité des fêtes. Une réunion rassemblant les membres du comité et les conseillers en charge de l'animation avec le Maire est programmée semaine 29.
- _ Le conseil ne donne pas son accord au montant de l'offre d'achat déposé par les locataires de la maison située 13, route de Brécey pour l'achat de celle-ci.
- _ Le délégué suppléant à la communauté d'agglomération est obligatoirement le 1^{er} adjoint ; soit Mme LEGUILLOCHET est déléguée suppléante et non Mr LHERMELIN comme initialement noté.
- _ Il est organisé tous les jeudi soirs de l'été un petit marché Place MAILLARD.
- _ Chaque habitant peut venir en mairie retirer son masque financé par le département et la commune.
- _ Le repas des aînés est fixé au dimanche 25 octobre si la situation sanitaire le permet.
- _ Le secrétariat de mairie sera fermé du 2 au 16 août pour congés annuels.